



**Pour la F.I.L.E.,  
l'accueil de l'enfant ne s'improvise pas,  
il ne s'apprend pas simplement sur le terrain,  
il ne se marchande pas.**

**Pour la F.I.L.E.,  
l'accueil de l'enfant se pense et se prépare,  
il s'apprend et se réfléchit avant d'être mis en œuvre sur le terrain,  
il constitue un droit pour chaque enfant.**

C'est pourquoi la F.I.L.E.<sup>1</sup> soutient la Réforme des milieux d'accueil de la petite enfance actuellement en cours – sans prétendre bien sûr qu'elle répond à toutes les difficultés.

La F.I.L.E. se réjouit de la professionnalisation du secteur : qu'il s'agisse de doter chaque accueillant(e) d'un statut correct ; qu'il s'agisse aussi de revoir le niveau d'études à la hausse. Rappelons qu'il s'agit d'exercer un métier particulièrement difficile qui demande de disposer à la fois de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire, sans oublier le savoir-devenir, l'indispensable capacité à se remettre en question et à évoluer. Comment s'y engager sans une stabilité financière suffisante, liée à un statut correct ? ou encore sans une formation solide qui implique un réel travail sur soi ?

Seule une politique forte en matière d'accueil de l'enfance permet de mettre en œuvre les valeurs d'émancipation, de prévention, de lutte contre la pauvreté infantile.

Des contre-vérités circulent : il faut y mettre un terme et rassurer le secteur. L'ONE doit prendre cette situation à bras-le-corps et ne pas hésiter à collaborer et à faire appel aux fédérations et aux coordinations à cette fin.

Ainsi, notons notamment que tous les professionnels en fonction actuellement pourront continuer leur activité après le 1<sup>er</sup> janvier 2020, même si leur diplôme ne fait pas partie des titres qui seront acceptés à l'avenir (processus d'assimilation).

Signalons encore que l'objectif n'est pas de fermer la moindre place d'accueil mais au contraire de refinancer le secteur.

Remarquons enfin que les structures d'accueil non-subsidiées qui relèvent du secteur marchand ont plusieurs années pour évoluer vers des formes juridiques qui imposent une non poursuite de lucre et qui permettent à l'ONE – en cas de soucis – de traiter avec des institutions ou un collectif de personnes. Pour les accueillantes indépendantes, rien ne change.

Les changements représentent toujours des étapes difficiles à vivre et à appréhender. Les mesures et les périodes de transition sont essentielles et doivent être tout particulièrement soignées.

La FILE veut participer à accompagner ce changement et à soigner cette transition. Elle s'inscrit pleinement dans l'accompagnement des milieux d'accueil qui souhaitent évoluer vers plus de qualité et plus d'accessibilité, tout en améliorant leur viabilité.

Natacha Verstraeten  
Présidente

Cécile Van Honsté  
Directrice



---

<sup>1</sup> Notre fédération regroupe plus d'une centaine de pouvoirs organisateurs de milieux d'accueil pour plus de 650 structures : publiques et privées, subsidiées ou non, tant en 0-3 qu'en ATL, dans le secteur de l'accueil et de la protection de l'enfance (Crèche, MCAE, haltes d'accueil, services d'accueillantes, accueil extrascolaire...)